

Les fouilles de Glozel

**M. Herriot décide d'ouvrir
une instance en classement
comme monument historique**

M. Herriot, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser au docteur Morlet, à Vichy, qui, comme on sait, découvrit le gisement de Glozel, une lettre où il lui fait connaître en ces termes sa décision d'ouvrir une instance en classement :

En raison de l'émotion considérable soulevée, tant en France qu'à l'étranger, par les découvertes faites dans le gisement de Glozel, à Ferrières-sur-Sichon, le gouvernement a pensé qu'il ne pouvait se désintéresser de la question et que, sans vouloir prendre part dans les controverses en cours, il avait néanmoins le devoir de prendre dès maintenant des mesures conservatrices.

J'ai, en conséquence, décidé d'ouvrir une instance en classement pour le gisement et pour les objets en provenant conservés chez vous ou chez M. Fradin.

Cette instance produit pendant une durée de six mois tous les effets du classement.

Les fouilles pourront être continuées sous le contrôle d'un délégué du ministre des beaux-arts, qui sera M. Peyroni, correspondant de la commission des monuments historiques, conservateur du musée préhistorique des Eyzies de Taveac.

M. Peyroni procédera à l'inventaire des objets déjà découverts, actuellement conservés chez le docteur Morlet et chez M. Fradin. Il sera assisté de M. Champion, chef technique de l'atelier du musée national de Saint-Germain.

Le Matin

06/10/1927

Bibliothèque Maison de l'Orient



146920